

MAIRIE de PRADINES
16, Place de la Mairie
42630 PRADINES
Tél : 04 77 62 81 95
Mail : mairie.pradines@copler.fr



**Communauté de Communes du
Pays entre Loire et Rhône**
6, Rue de la Tête Noire
42 470 ST SYMPHORIEN DE LAY.

Pradines, le 14 février 2023.

Objet : Accord pour adhérer au service « Renfort/Remplacement » au secrétariat de Mairie.

Monsieur le Président,

Suite à la réception de votre courrier du 21.12.2022 relatif à la convention de mutualisation – avenant n° 01, vous nous avez informé de la possibilité d'adhérer au service de renfort/remplacement assuré par une personne recrutée par la COPLER, à savoir Mme Muriel VOLLE, selon les modalités suivantes :

- ✓ Interventions : 14 demi-journées.
- ✓ Coût maximum : 2 245 € / an / commune avec une possibilité d'ajustement à la baisse en fonction du dépassement éventuel d'autres communes.

Cette possibilité a été présentée au Conseil Municipal lors de sa séance du mardi 07 février 2023.

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 12 voix « pour », s'est prononcé en faveur de cette adhésion.

Je vous d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses et sincères salutations.

Le Maire,
Charles BRUN.

